

Bonjour,

Hier soir, le Conseil national a pris une décision réjouissante:

---

## Un net oui au nouveau crédit-cadre pour la CCL

Par 135 voix contre 50, le Conseil national a approuvé lundi soir le nouveau crédit-cadre de 1900 millions de francs pour le cautionnement d'emprunts de la CCL. Le Conseil des Etats avait déjà adopté cet objet en décembre dernier. Ainsi, la CCL peut poursuivre son activité d'emprunts pour cinq nouvelles années.

Seuls les parlementaires de l'UDC ont voté contre le crédit. Tous les autres groupes parlementaires ont fait référence au mandat constitutionnel et légal, souligné la politique commerciale prudente et attentive de la CCL ainsi que le fait que, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le logement, il n'y a jamais eu nécessité d'honorer un quelconque cautionnement.

---

## Merci à tous ceux qui ont contribué à ce résultat

Le comité et la direction de la CCL se réjouissent de cette décision claire. Ils remercient le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, l'Office fédéral du logement, ainsi que les rapporteurs de commission Louis Schelbert et Dominique de Buman pour leur engagement et leur vote au sein du Conseil. Le soutien actif apporté au projet par les présidents des associations respectives des villes et des communes a également joué un rôle important. Divers membres de la CCL (des coopératives d'habitation ainsi que des particuliers) se sont engagés personnellement auprès de parlementaires de leur entourage pour qu'ils votent oui.

Ces nombreux soutiens et le net oui du Parlement durant l'année jubilaire de la CCL fondée en 1990 signifie une belle reconnaissance de notre activité.

---

Les communications officielles de la CCL à l'attention de ses membres continuent à leur parvenir par la voie postale.

[Recommander la Newsletter](#)

[Se désabonner de la Newsletter](#)

---

CCL-Newsletter 3-2015, 10 mars 2015